

1 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ

Toute commande de produits passée à notre société par nos clients pour leur activité professionnelle, implique l'acceptation et l'application des conditions générales en vigueur au jour de la commande, qui prévalent sur toutes conditions émanant du client et tous autres documents non acceptés expressément par notre société.

Nous nous réservons la possibilité de modifier les présentes conditions générales à tout moment moyennant le respect d'un préavis raisonnable par rapport à l'impact de la modification pour le client. Toute nouvelle version de nos conditions générales se substituera à la précédente sans qu'un avenant soit requis.

En cas de référencement centralisé, les présentes conditions générales sont applicables aux adhérents ou affiliés de la centrale qui se porte fort de leur respect et du règlement de nos factures par ses adhérents ou affiliés.

2 – NOS PRODUITS

2.1 Nous nous réservons le droit d'apporter toute modification à nos produits et de suspendre ou arrêter toute référence de nos produits sans que le client puisse réclamer une quelconque indemnisation.

2.2 Les photographies des produits dans nos catalogues et sur notre site internet sont les plus fidèles possible mais la similitude avec la réalité ne peut être parfaite. Ces photographies ne sont donc pas contractuelles.

2.3 Le client est seul responsable, en sa qualité de professionnel, de l'adéquation des produits qu'il commande à l'usage qu'il envisage d'en faire, sans recours contre notre société qui n'est tenue à aucune obligation de conseil ou de résultat.

3 – COMMANDES

3.1 Les commandes peuvent être passées par téléphone ou email auprès de notre service client, ou par l'intermédiaire d'application de messagerie au numéro ou à l'adresse dédié pour le passage de commande ou tout autre mode expressément validé par nous.

3.2 Les commandes sont fermes et irrévocables pour le client dès leur passage. Elles lient notre société dès leur confirmation ou, à défaut, leur expédition. En cas d'indisponibilité de produits, nous nous réservons la possibilité de proposer des produits alternatifs, et de les substituer automatiquement en cas d'accord préalable avec le client.

3.3 Toute commande passée par nos clients devra comporter la date de livraison ou d'enlèvement souhaitée, l'unité de commande, ainsi que la référence et la dénomination des produits. Une commande ne doit comporter qu'un seul lieu et qu'une seule date de livraison.

En cas d'indisponibilité de produits, nous pourrions procéder à des livraisons partielles. Une facture sera alors émise pour chaque livraison. Nous pourrions également annuler la commande pour les reliquats et inviter le client à repasser une nouvelle commande. L'indisponibilité d'un produit ne peut ouvrir droit à indemnisation.

3.4 L'acceptation d'une commande peut être subordonnée à la constitution de garanties de la part du client. Pour les clients en compte, nous nous réservons notamment le droit de fixer un en-cours maximum ou d'exiger le paiement comptant à la livraison ou à la commande.

4 - PRIX

4.1 Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande ou de l'expédition si elle est postérieure. Pour les produits faisant l'objet d'une mercuriale, chaque nouvelle mercuriale communiquée se substitue automatiquement à la précédente. Pour les poissons frais, nos prix sont généralement fixés au cours du jour et sont communiqués lors de l'échange avec le client pour le passage de la commande.

Les prix convenus pour une durée déterminée peuvent être modifiés par notre société en cas de force majeure ou d'évolution substantielle des coûts supportés par notre société ou nos fournisseurs, ou encore de hausse exceptionnelle des matières premières, des emballages, des coûts de transport ou de l'énergie.

4.2 Nos prix s'entendent hors taxes et départ de nos entrepôts sauf accord spécifique contraire.

4.3 Nous n'avons pas identifié d'indicateurs pertinents pour la détermination des prix de nos produits, ni de contrats de vente conclu en application de l'article L 631-24 du code rural et de la pêche portant sur les matières premières agricoles entrant dans la composition de nos produits alimentaires.

4.4 Conformément aux dispositions de l'article L 441-8 du Code de commerce, dans le cas où les prix de production de nos produits alimentaires sont significativement affectés par des fluctuations des prix des matières premières agricoles et alimentaires et des produits agricoles et alimentaires, de l'énergie, du transport et des matériaux entrant dans la composition des emballages, une renégociation du prix des produits aura lieu pour tenir compte de ces fluctuations, à la hausse comme à la baisse. La renégociation aura lieu en cas de variation, depuis l'entrée en vigueur de notre dernier tarif, de l'un ou l'autre des postes de nos coûts de production listés ci-dessous :

- De plus de 10 % du coût de l'énergie ;

- De plus de 8 % du coût du transport ;
- De plus de 5 % du coût des matériaux entrant dans la composition des emballages de nos produits ;
- De plus de 5 % du prix des matières premières agricoles et alimentaires ou des produits alimentaires et agricoles.

Cette variation sera appréciée distinctement pour chaque produit.

La renégociation sera conduite de bonne foi, dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale et du secret des affaires, dans un délai maximum de quinze jours à compter de la notification de la demande de renégociation.

Cette renégociation tendra à une répartition équitable entre les Parties de l'accroissement ou de la réduction des coûts de production résultant de ces fluctuations. Elle tiendra compte notamment de l'impact de ces fluctuations sur tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

La renégociation du prix aura lieu à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties. Tous les éléments de nature à justifier la demande devront être communiqués à l'autre Partie par la Partie qui mettra en œuvre le présent article. Un compte rendu de la négociation sera établi.

4.5 En cas de signature avec nos clients de contrats portant sur plus d'une année civile, nos prix applicables au-delà de la première année civile seront renégociés d'un commun accord et le prix convenu pour la première année ne s'appliquera pas par défaut.

4.6 Nous n'acceptons aucune dérogation à l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

4.7 Conformément aux dispositions de l'article L 441-1-1 du Code de commerce, notre société intervenant en qualité de grossiste, nous ne sommes pas tenus d'indiquer le pourcentage de matière première agricole entrant dans la composition de nos produits.

5 – PAIEMENT

5.1 Sauf disposition expresse contraire pour les clients en compte auprès de notre société, nos factures sont payables à 30 jours fin de décade, ce délai étant éventuellement réduit en cas de délai légal plus court applicable.

5.2 En cas de paiement par virement ou lettre de change, le client doit s'assurer que les coordonnées bancaires du compte sur lequel il effectue le virement sont bien celles de notre société et qu'elles lui ont bien été transmises par une personne de notre société. Tout virement sur un compte de tiers ne libérera pas le client à l'égard de notre société. Nous appelons notamment nos clients à la plus grande vigilance en cas d'information de changement de nos coordonnées bancaires en provenance d'adresses e-mail approchantes piratées. Il appartient dans ce cas au client de contacter son interlocuteur habituel pour vérifier la réalité de cette information sous sa seule responsabilité.

5.3 Le prix est payable comptant, avant expédition ou enlèvement pour toute première commande (en ce compris pour les premières commandes après deux ans sans commande), en cas d'incident de paiement antérieur ou en cas de risque d'insolvabilité du client.

Pour toute commande d'un montant exceptionnel (montant excédant de façon significative le montant moyen des commandes du client ou important par rapport à la situation financière du client) nous nous réservons la possibilité de demander des garanties et/ou le paiement d'acompte.

5.4 La simple remise d'un titre créant obligation de payer (traite ou autre) ne vaut pas paiement au sens des présentes, seule l'inscription sur le compte de notre société vaut paiement.

5.5 Aucune contestation de nos factures ne pourra être acceptée au-delà du délai de 30 jours suivant leur émission.

5.6 Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement comptant ou anticipé.

5.7 Tout retard de paiement entraînera, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard, calculées par jour de retard, sur la base du taux de refinancement de la Banque centrale européenne augmenté de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros par facture, sans préjudice des intérêts de retard et des autres frais de recouvrement supportés par notre société qui seront facturés au client sur présentation de justificatifs.

5.8 Les paiements partiels sont réputés s'imputer en priorité sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les plus anciennes.

5.9 En cas de non-paiement même partiel d'une échéance, la vente pourra être résolue de plein droit sur simple notification au client par notre société. Le client devra alors nous restituer les produits ou à toute personne désignée par nous, à ses frais et risques. Nous conserverons les acomptes éventuellement versés à titre d'avance forfaitaire minimale sur dommages et intérêts, sans préjudice de réparation complémentaire. **Nous sommes par ailleurs autorisés à compenser toute somme due par notre société à nos clients, leur centrale ou les autres membres de leur réseau, notamment au titre des prestations de référencement ou avantages différés, avec celles qui nous sont dues par l'un ou l'autre de ceux-ci.**

5.10 Conformément aux dispositions de l'article 1344 du code civil, la mise en demeure permettant de faire courir les intérêts de retard résultera de la seule exigibilité des créances de notre société.

5.11 En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du client, les factures non-encore payées par le client deviendront immédiatement exigibles et leur montant pourra être immédiatement compensé avec toutes sommes dues par notre société au client.

5.12 Aucun paiement de nos factures par compensation n'est admis sans notre accord exprès.

5.13 Les ristournes, prestations de référencement ou de mise en avant de nos produits, ne sont acquises et ne pourront être payées au client que sous réserve de l'entier paiement de nos produits au titre de la période concernée.

6 - LIVRAISON

6.1 La livraison de nos produits est réalisée à l'adresse mentionnée sur le bon de commande ou précisée lors de la commande, au risque du client, selon les dispositions de l'Incoterm EX WORKS (version 2020) sortie de nos entrepôts, même lorsque les frais de port sont offerts au client.

Si le client opte pour l'enlèvement des produits, ceux-ci doivent être enlevés à la date convenue. Des frais de stockage et de manutention seront facturés en cas d'enlèvement tardif.

6.2 Les délais de livraison ou de mise à disposition communiqués sont exprimés en jours ouvrés et sont indicatifs. Leur non-respect ne peut donner lieu à indemnisation du client, au refus des produits ou à annulation des commandes. Aucun décalage de paiement n'est accepté, même en cas de livraison tardive ou partielle de nos produits.

6.3 Nous ne procédons à aucune livraison les dimanches et les jours fériés.

7 - TOLERANCE / RECLAMATIONS / RETOURS

7.1 Les poids de nos produits peuvent varier dans la limite des tolérances définies par le décret et de l'arrêté 78-166 sans indemnité.

7.2 Les produits doivent être vérifiés à la réception en présence du chauffeur et faire l'objet de réserves sur le bon de livraison ou sur l'outil de digitalisation présenté (pad), et ce quel que soit le mode de remise des produits et la personne qui les reçoit pour le compte du client. Le défaut de signature, par le client, du bon de livraison ou outil de digitalisation présenté sera considéré comme une acceptation sans réserve du client.

7.3 Les avaries ou vices (autres, notamment, que ceux liés à la température) qui ne peuvent être raisonnablement décelés à la livraison, devront, pour être pris en compte par notre société, faire l'objet d'une réclamation écrite par e-mail dans un délai maximum de **1 jours ouvré** à compter de la livraison.

7.4 Le client doit fournir tout justificatif de la réalité des vices ou avaries déclarés et nous laisser toute facilité pour procéder à leur constatation.

7.5 Il incombe également au client d'exercer ses recours contre le transporteur, conformément aux articles L.133-3 et suivants du code de commerce. **A défaut de réserves ou réclamations formulés dans le respect des conditions légales et ci-dessus, aucune réclamation ne pourra plus être acceptée.**

7.6 Les retours de produits doivent impérativement faire l'objet d'un accord préalable et écrit de notre part et seront effectués aux frais du client sauf accord exprès contraire de notre part. Aucun remboursement ne sera effectué pour les produits retournés dégradés ou pour ceux retournés après le délai de retour indiqué par notre société. Notre société pourra détruire ces produits ou en disposer librement.

7.7 En cas de retour abusif, injustifié ou non conforme aux dispositions ci-dessus, nous nous réservons le droit de réclamer au client une indemnité forfaitaire correspondant au prix des produits indûment retournés et aux frais de gestion supportés par nous de ce fait. Notre société pourra détruire ou disposer librement des produits retournés abusivement.

7.8 **Toute réclamation à notre société, pour quelle que cause que ce soit, y compris concernant les prestations de services facturées par des centrales, les ristournes ou la vente de nos produits, devra intervenir au plus tard dans les 6 mois de la vente, du fait générateur ou de la facturation concernés. Toute action contre notre société après ce délai sera considérée comme prescrite.**

8 - GARANTIE / RESPONSABILITE

8.1 Nos produits sont garantis conformes à la réglementation française. **Nous excluons toute responsabilité en cas d'usage, de vente ou de revente ultérieure des produits à l'étranger.**

8.2 **Notre responsabilité est exclue pour tous défauts ou inexécutions ne résultant pas de notre fait et, notamment, pour tous défauts provenant des prestations sous la responsabilité du client dont transport, manutention, stockage défectueux des produits et/ou non conformes à nos préconisations notamment en terme de température.** A cet égard, il est rappelé que nos produits alimentaires doivent être conservés, y compris pendant le transport et le stockage, dans un endroit sec et propre, à l'abri de toute contamination par d'autres produits et aux températures requises (notamment aux températures visés dans les fiches techniques lorsqu'il en existe).

Nos DLC ne sont garanties que sous réserve du respect des conditions de conservation et de stockage (notamment sur les fiches techniques pour les produits concernés) et sont notamment invalidées en cas de rupture de la chaîne du froid.

8.3 Notre responsabilité est limitée, à notre choix, au remplacement ou au remboursement des produits concernés et aux éventuels frais de retour ou de destruction desdits produits. Nous ne pouvons être tenus

à l'indemnisation des dommages indirects et pertes d'exploitation, notre responsabilité étant limitée au prix des produits vendus.

Ces limitations s'appliquent également à toute garantie de nos produits ou responsabilité du fait de nos produits, qu'elle résulte d'une réglementation française ou étrangère, en ce compris la responsabilité au titre de la garantie légale des vices cachés ou la responsabilité du fait des produits défectueux.

8.4 **Dans tous les cas, nous ne pouvons assurer la garantie des produits que pour autant que leur prix nous ait été intégralement payé.**

La garantie est par ailleurs exclue en cas d'utilisation des produits en dehors des indications du fabricant (mode d'emploi ou notice d'utilisation notamment, fiches techniques et autres conseils de conservation et utilisation), ou en cas de modification des produits.

8.5 De façon générale, nous ne pourrions être responsable du fait de l'emploi, de la manipulation, du stockage ou du transport des produits, que les préjudices soient subis par le client ou des tiers et quels que soit les dommages subis.

8.6 Les Parties conviennent, malgré la qualité de grossiste de notre société, de l'application des dispositions des articles L 441-17 et L 441-18 du Code de commerce.

9 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Nous nous réservons la propriété des produits jusqu'à leur complet paiement qui s'entend du règlement effectif sur le compte de notre société du prix, des frais afférents à la vente (dont transport), ainsi que des pénalités et intérêts éventuels.

Les produits en stock ou présents chez le client seront présumés être ceux impayés. Le client nous autorise à faire dresser un inventaire à récupérer les produits impayés à tout moment.

10 - FORCE MAJEURE

Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de manquement à nos obligations contractuelles résultant d'un événement constitutif de force majeure. Au-delà de sa définition légale et jurisprudentielle, la force majeure s'entend de tout événement échappant à notre contrôle tel que, notamment, incendie, inondation, tempête, intempéries dont gel et grêle, tremblement de terre et autres catastrophes naturelles, guerre, émeute et révolution, grève, arrêt de travail ou autres mouvements sociaux au sein de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs ou prestataires, occupation d'usines ou de locaux, décision administrative, fait du prince, interruption ou retard des moyens de transport ou pénurie en produits, matières premières ou emballage, accident d'outillage ou bris de machine ou conséquences d'état d'urgence sanitaire ou fermeture administrative de nos installations ou de celles de nos fournisseurs notamment pour raison sanitaire. En cas d'impossibilité de respecter tout ou partie de nos obligations du fait d'un cas de force majeure, nous en informons le client dans les meilleurs délais. Nous pourrions alors, selon les circonstances, soit annuler la commande, soit en suspendre l'exécution ou retarder la livraison sans que le client puisse réclamer une indemnisation ou pénalité à ce titre. Le client ne pourra annuler sa commande qu'avec notre accord écrit, étant précisé que nous nous réservons, dans ce cas, la possibilité de conserver les acomptes versés par le client.

11 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Nous sommes responsables du traitement des données personnelles des dirigeants, salariés ou préposés du client entrant en contact avec nous au nom et pour son compte (ci-après les « Personnes Concernées ») aux fins notamment de la conclusion et de l'exécution des commandes, du paiement des factures, de la prospection commerciale, de la gestion des droits et d'éventuels litiges. Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de retrait, d'effacement des données les concernant, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, du droit à la portabilité de leurs données, et de la possibilité d'introduire une réclamation devant la CNIL. Le client s'engage à communiquer, au plus tard au moment de la collecte de leurs données, aux Personnes Concernées, les informations contenues dans le présent article et dans notre politique de confidentialité qui est mise à sa disposition et peut lui être adressée par email sur simple demande à tout moment. Le client s'engage à indemniser notre société de toute condamnation qu'elle pourrait subir du fait d'un manquement de sa part.

12 - LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales et les contrats conclus en application sont soumis à la loi française. En cas de traduction des commandes ou autres documents commerciaux, seule la version française fera foi.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales et les contrats conclus en application pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, réalisation, cessation, conséquences et suites, seront soumis au Tribunal compétent pour le ressort de Créteil, même en cas de référé, de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

13 – NOS IDENTIFIANTS UNIQUES

IDU Emballages ménagers (IDU EM) : FR 234543_01ZGDI

IDU Emballage de réemploi (IDU ER) : FR234543_02NXJZ